

Informations de base	
2009/2509(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le coup d'État en Guinée Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Guinée	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/01/2009	Décision du Parlement	T6-0030/2009	Résumé
15/01/2009	Résultat du vote au parlement		
15/01/2009	Débat en plénière		
15/01/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2509(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0037/2009	13/01/2009	
Proposition de résolution		B6-0042/2009	13/01/2009	
Proposition de résolution		B6-0043/2009	13/01/2009	
Proposition de résolution		B6-0044/2009	13/01/2009	
Proposition de résolution		B6-0045/2009	13/01/2009	
Proposition de résolution		B6-0053/2009	13/01/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0030/2009	15/01/2009	Résumé

Résolution sur le coup d'État en Guinée

2009/2509(RSP) - 15/01/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution commune sur le coup d'État en Guinée.

La résolution avait été déposée en vue de son examen en séance plénière par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE, GUE/NGL.

Le Parlement rappelle tout d'abord que ce pays a été frappé par un coup d'état qui a vu la prise de pouvoir par un groupe d'officiers, le 23 décembre 2008, au lendemain du décès du président Lansana Conté. Le Parlement condamne cette prise du pouvoir et demande l'organisation, dans un délai de quelques mois, **d'élections législatives et présidentielles libres** et transparentes dans ce pays.

Il demande notamment à la junte au pouvoir de respecter les droits à la liberté d'opinion, d'expression et d'association, notamment le droit à se réunir pacifiquement et appelle la Commission à se tenir prête à geler toute forme d'aide autre qu'humanitaire et alimentaire, en cas d'absence de transition démocratique et de sanctions ciblées contre les membres des autorités qui ont pris le pouvoir par la force.

Parallèlement, le Parlement condamne les arrestations et la détention sans charges de militaires et de civils en Guinée.